



DELIBERATION

N° CP_2019_05_012

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 MAI 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme/Mission Tourisme

OBJET : Demande de subvention de l'association Gîtes de France Haute-Vienne

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DELAUTRETTE, excusé, a donné délégation de vote à Mme PLAZZI.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Comme chaque année, le Département a été saisi d'une demande de subvention de fonctionnement par l'association Gîtes de France Haute-Vienne. Cette demande est l'occasion de faire le point sur la situation de cette association et les missions qu'elle exerce sur le territoire départemental.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				38 000 €
Recettes				

RAPPORT

Créée en 1968, l'association Gîtes de France Haute-Vienne est le relais départemental du label national dédié pour l'essentiel aux meublés et maisons d'hôtes en zone rurale. Au 1^{er} janvier 2019, elle représentait 526 établissements pour une capacité d'accueil de plus de 3 700 lits (en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente et représentant 17 % de l'offre de lits marchands du département).

L'équipe composée de trois permanents mène des actions d'expertise, d'accompagnement des porteurs de projets, de labellisation et de communication, participant ainsi à la promotion et à la qualification des hébergements en Haute-Vienne.

Le budget prévisionnel 2019 de l'association, d'un montant de 252 050 €, est consacré pour les deux-tiers aux charges de personnel. Les recettes attendues sont composées des cotisations des adhérents (55 %), de la rémunération de la production versée par la centrale Gîtes de France Réservation (29 %), de la subvention d'exploitation du Département (15 %) et de ressources diverses.

Le volume d'affaires de la centrale de réservation s'est élevé à 1,967 M€ en 2018 (en baisse de 1 % sur un an) pour une durée moyenne de location de 14,3 semaines par gîte (14 semaines en 2017).

L'Assemblée départementale apporte depuis de nombreuses années son soutien financier au fonctionnement de cet organisme.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit que le tourisme demeure une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Le Département, positionné comme chef de file des solidarités sur son territoire, s'est donc appuyé sur ces dispositions pour maintenir son intervention en faveur d'un organisme qui contribue à la structuration de l'offre touristique et à l'aménagement des territoires ruraux en garantissant un certain niveau de qualité de leurs hébergements marchands.

Une subvention de 38 000 € est attribuée chaque année à l'association lors du vote du budget primitif. Pour 2018, cette subvention a été assortie de conditions d'atteinte d'objectifs quantitatifs (point 1) et qualitatifs (points 2, 3 et 4) dans les domaines suivants :

- développer le parc d'hébergements labellisés Gîtes de France en Haute-Vienne à hauteur de 570 établissements (gîtes et maisons d'hôtes) dont au moins 60 % labellisés 3 épis ou plus ;

- développer les hébergements thématiques (randonnée, étape) en lien avec le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et ceux qui proposent du wifi ;

- valoriser la destination Haute-Vienne dans la commercialisation des hébergements et dans l'accueil des clients ;

- poursuivre et développer la transmission d'informations et de données à Haute-Vienne Tourisme.

Ces objectifs ont été formalisés dans une convention de partenariat qui a donné lieu à un bilan. Les objectifs qualitatifs sont globalement atteints, même si l'effort sur la promotion de la destination Haute-Vienne doit être accentué ainsi que le développement des hébergements thématiques. En revanche, le nombre d'hébergements labellisés a diminué : il est passé de 541 au 1^{er} janvier 2018 à 526 en janvier 2019.

Parallèlement, depuis le mois de novembre dernier, le Département a engagé une démarche de consultation des acteurs du tourisme de la Haute-Vienne, comme il l'avait fait dans le domaine du sport. Les échanges ont permis d'esquisser des pistes d'adaptation de la politique départementale de tourisme dans les mois à venir.

Dans ce contexte, je vous propose :

- de reconduire pour 2019 la subvention de 38 000 € que le Département attribue à Gîtes de France Haute-Vienne et d'approuver la nouvelle convention ci-annexée pour formaliser les engagements 2019 ;

- de reconsidérer les objectifs et le montant de la subvention dans le cadre du prochain schéma départemental de développement touristique.

DECISION

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 février 2017, fixant de nouvelles dispositions pour le soutien financier du Département aux organismes départementaux labellisateurs d'hébergements touristiques ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 7 mars 2017, approuvant les critères d'appréciation des efforts de promotion et de développement des organismes labellisateurs d'hébergements en Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 8 février 2018, relative aux conséquences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et du pacte de confiance entre l'Etat et le Département de la Haute-Vienne ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 12 février 2019 relatives au budget primitif 2019 et aux interventions du Département dans les domaines du tourisme et de la randonnée ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer à l'association Gîtes de France Haute-Vienne au titre de l'exercice 2019 une subvention de fonctionnement de 38 000 € dont le versement sera effectué selon les modalités définies dans la convention de partenariat annexée au présent rapport.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE (délégation de vote à Mme PLAZZI), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 13 mai 2019
Affiché le 13 mai 2019
Publié au RAA du Département le 15 mai 2019